

Image not found or type unknown



Erreur dans compromis de vente

Par **maud09**, le **22/06/2011** à **16:53**

Bonjour,rrnrJe me suis porté acquéreur il y a quelques semaines d'un appartement et a donc signé un compromis de vente via une agence immobilière.rnrLe montant total de la transaction aurait du être de 159 500.00€ dont 8 500.00€ de frais d'agence.rnOr dans la rédaction du compromis de vente (signé par toutes les parties : vendeur et acheteur), il est mentionné que le prix de vente du bien est 151 000.00€ et que les "frais d'agence seront à la charge du vendeur (et non pas de l'acquéreur) pour un montant de 8 500.00€ ".rnrEst ce possible de ne pas payer les frais d'agence et donc de ne payer que la valeur du bien sur la base de ce compromis ?rnJe ne souhaite pas imputer cette différence au vendeur mais à l'agence immobilière qui n a pas cessé de nous mentir.rnrMerci d'avance de votre aide

Par **edith1034**, le **22/06/2011** à **18:03**

le compromis tien lieu de loi entre les partiesrrnrpour tout savoir sur les compromis de vente :rrnr<http://www.fbbs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>